



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 23 mai 2023**

**N° : 2023-76
OBJET : Modification du bureau exécutif du Symalim**

Date de la convocation : **Mardi 16 mai 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Reveyrand**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mai, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 18	en droits de vote : 67
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 6.5
	Votant·e·s : 20	en droits de vote : 73.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	5,5
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir-: M. Athanaze à M. Vieira / M. Larive à M. Brière

Madame la Présidente expose :

Vu la délibération du Comité Syndical du 17 septembre 2020 désignant Madame Caroline TERRIER, représentante du Conseil Départemental de l'Ain, en tant que membre du bureau et vice-présidente du comité syndical du Symalim ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 16 octobre 2020 modifiant le bureau exécutif du comité syndical ;

Vu la démission de Madame Caroline TERRIER en tant que membre du Bureau Syndical présentée par courrier le 20 février 2023, il convient de remplacer Madame Caroline TERRIER par Monsieur Bruno LARIVE en tant que membre du bureau exécutif conformément à l'article 7 des statuts du Symalim fixant la répartition des membres du Bureau.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Caroline TERRIER du bureau syndical.
- **ELIT** Monsieur Bruno LARIVE membre du Bureau Syndical du Symalim en tant que représentant de la CCMP en remplacement de Madame Caroline TERRIER.
- **APPROUVE** la composition du Bureau Syndical compte tenu des désignations ci-dessus, récapitulées ci-après par ordre alphabétique :
 - Pierre ATHANAZE (vice-président)
 - Alain BRISSARD (secrétaire)
 - Gautier CHAPUIS vice-président)
 - Catherine CREUZE (présidente)
 - Matthieu FISCHER (vice-président)
 - Jean-Pierre GAITET (vice-président)
 - Pierre GOUBET (secrétaire)
 - Jean-Michel LADOUCE (secrétaire)
 - Bruno LARIVE
 - Isabelle LE GREN (secrétaire)
 - Christophe QUINIOU (vice-président)
 - Matthieu VIEIRA (vice-président)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Creuze', written in a cursive style.